

ABONNEMENTS & ANNONCES

A ROUBAIX : Au bureau du journal, Grande-Rue, 71.
A TOURCOING : Au bureau du journal, Grande-Rue, 33.
A LILLE : Au bureau du journal, Grande-Rue, 33.
A BRUXELLES : Au bureau du journal, Grande-Rue, 33.
A PARIS : Au bureau du journal, Grande-Rue, 33.
Et vente à Paris dans les kiosques des Gares et principales Cités

LE NUMÉRO

5
Continues

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS
SIX ou HUIT pages

BUREAUX & RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléph. 1240

TOUS LES JOURS
SIX ou HUIT pages

LE NUMÉRO

5
Continues

TARIF D'ABONNEMENTS

France - Belgique, le Nord et les Départements limitrophes...
Les autres Départements de France...
L'Étranger - par an...
AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FÉVRIER

LES BANDITS ANARCHISTES

Le suicide de Carouy. - Le pourvoi des quatre condamnés à mort

Les Projets Militaires

EN FRANCE A LA CHAMBRE

Augmentation des périodes de réserves
Paris, 28 février. — On prête à un certain nombre de parlementaires l'intention, au lieu d'en revenir au service de trois ans, de proposer une augmentation des périodes de réserves. C'est ainsi que celles-ci seraient portées à douze et permettraient, par un roulement établi chaque mois, d'avoir sous les drapeaux, en temps de paix, un effectif égal à celui que procurerait le rétablissement du service de trois ans.

On ajoute que ces périodes — auxquelles chaque réserviste serait assujéti tous les deux ans — pourraient être en partie supprimées pour les pères de famille, d'après une proportion basée sur le nombre des enfants, cette réduction constituant une sorte de prime à la natalité.

LA LOI DE RECRUTEMENT AUX COLONIES

Une interpellation
Paris, 28 février. — M. Caudace, député de la Guadeloupe, demande à interpellier le ministre de la guerre sur les mesures qu'il compte prendre pour réaliser la promesse qu'il a faite à plusieurs reprises d'appliquer la loi de recrutement dans nos vieilles colonies, et cela en vue d'augmenter nos effectifs.

A LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 28 février. — La commission du budget, réunie aujourd'hui, n'a pas commencé la discussion du projet de loi sur les crédits militaires. C'est mardi prochain seulement qu'elle entendra l'exposé de M. Clémentel, rapporteur provisoire. Elle entendra le même jour le gouvernement. Aujourd'hui, la commission a simplement examiné plusieurs amendements à la loi de finances.

AU SÉNAT

Le Groupe d'Action démocratique
Paris, 28 février. — Le groupe sénatorial d'Action démocratique a commencé l'examen des questions militaires posées par l'augmentation des effectifs de l'armée allemande et la demande d'un crédit extraordinaire de 500 millions. M. Bopdenot, vice-président de la commission de l'armée a fait un exposé de l'état actuel de nos forces militaires. Le groupe entendra vendredi MM. Gervais et Chapuis.

AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Les modifications à la loi de 1905. - L'équipement des troupes
Sous la présidence de M. Etienne, le conseil des directeurs du ministère de la guerre a continué ce matin l'examen des modifications à apporter à la loi de 1905 sur le recrutement de l'armée. L'état-major mettra au point les résolutions adoptées qui ne deviendront d'ailleurs définitives qu'après l'avis du Conseil des ministres de demain.

Le conseil des directeurs a ensuite repris l'étude des différentes questions relatives à l'équipement et à l'habillement des troupes, notamment en ce qui concerne le manteau des officiers.

Un modèle sera définitivement choisi dans une prochaine réunion.

LE « VORWAERTS » LOUE LES GÉNÉRAUX PERCIN & DALSTEIN

Berlin, 28 février. — Le correspondant parisien du journal socialiste *Vorwärts*, critique très violemment l'effort militaire auquel se prépare la France en ce moment, et mentionne avec éloges les généraux Percin et Dalstein, qui combattent cette tentative et jugent qu'il n'est pas nécessaire, pour notre défense nationale, de prolonger la durée du service militaire.

EN ALLEMAGNE ON S'ATTEND À UN EMPRUNT D'UN MILLIARD & UN QUART

Berlin, 28 février. — La « Germania », organe du centre, déclare attendre que la prochaine loi militaire coûtera annuellement 250 millions de francs, et elle estime que les dépenses d'une fois, qu'il s'ajoutent à ces dépenses courantes, atteindraient la somme de 1 milliard 250 millions de francs.

Ces frais énormes, ajoute-t-elle, ne pourront être couverts que par un emprunt.

UN NOUVEAU CAMP MILITAIRE

Bruxelles, 28 février. — On apprend ici que les autorités allemandes ont décidé l'établissement d'un nouveau camp militaire à Wasserloch, à 11 kilomètres de Trèves, près de la frontière luxembourgeoise. Wasserloch est située sur la ligne de Coblenz à Metz et à peu de distance de la ligne de Trèves à Luxembourg.

EN ANGLETERRE LA FLOTTE CANADIENNE

Ottawa, 28 février. — La Chambre des Communes a voté en deuxième lecture par 114 voix contre 84 le projet naval tenant à mettre trois cuirassés à la disposition de l'Angleterre.

CONTRE LE DANGER AÉRIEN

Londres, 28 février. — Le *Daily Telegraph* discutant le mouvement qui se produit dans le Royaume-Uni en faveur de l'extension du service aéronautique de terre et de mer, déclare que, si les ministres ne demandent pas la somme nécessaire pour développer les services aéronautiques, ils manqueront à leur parole et déchanteront dans tout le pays une tempête d'indignation.

INSUFFISANCE DE L'ARMÉE DE TERRE

Londres, 28 février. — L'Association pour la défense nationale a adressé à M. Asquith, en sa qualité de président du Comité de défense de l'Empire, un long mémoire traitant de l'insuffisance de l'armée de terre.

INFORMATIONS

Le Ministère de la Marine à Toulon
Toulon, 28 février. — M. Pierre Baudin, ministre de la Marine, arrivera dimanche soir, à Toulon. Après la réception des autorités à la gare, il se rendra sur le « Voltaire », vaisseau de l'amiral Buge de Laperrière.

Le ministre suivra, le lendemain et les jours suivants, les écoles à feu des trois escadres. Le dreadnought « Danton » participera probablement à ces tirs.

En l'honneur de M. Delaunay
Paris, 28 février. — Un déjeuner intime a été offert à M. Delaunay, à l'occasion de son prochain départ pour St-Petersbourg, par un certain nombre de ses amis personnels de la Chambre.

Le centenaire de Louis Veulliot
On sait que le centenaire anniversaire de la naissance de Louis Veulliot tombe à la fin de cette année.

Sur l'initiative de la famille de l'illustre écrivain et avec la bienveillante approbation du cardinal-archevêque de Paris, une cérémonie sera célébrée, probablement au mois de novembre, en la basilique des Sacres-Sacres, à Montmartre, où sera élevé un monument en l'honneur de Louis Veulliot.

C'est Mgr Touchet, évêque du diocèse où naquit Louis Veulliot, qui prononcera le discours.

L'impôt des finances
Paris, 28 février. — Le ministre des finances vient de nommer une Commission chargée d'étudier la réforme de l'impôt des licences et son remplacement éventuel par d'autres taxes pesant sur les mêmes contribuables. Cette Commission comprend notamment des représentants des intéressés et des représentants des administrations financières.

Anarchistes condamnés
Reims, 28 février. — Le tribunal correctionnel de Reims a condamné, par défaut, à quinze mois de prison et 200 francs d'amende pour provocation au meurtre, le nommé Louis Fouquier, agent d'une feuille anarchiste. Celui-ci avait été mis en liberté provisoire, ne s'est pas présenté. Un mandat d'arrêt a été décerné contre lui.

Un hommage à la Reine des Belges
Paris, 28 février. — M. Briand, président du Conseil français, a reçu une délégation de l'Association internationale de perfectionnement scientifique et médical, à l'occasion de la présentation de la médaille d'honneur de cette Association, à la Reine des Belges et aux professeurs Aussier et Heilers de Coppenhague.

Les fêtes du jubilé de Remanot
Belgrade, 28 février. — Le métropolitain de Serbie, Dimitri, accompagné du recteur de l'Académie ecclésiastique Vuceliovitch, se rend à St-Petersbourg, pour participer aux fêtes du jubilé des Remanot.

Les bombes aériennes
Berlin, 28 février. — Le dirigeable « Hansa » a fait, hier, au champ de manœuvres de Doberitz, des expériences de lancement de bombes. Le « Hansa » a évolué à une altitude de 1.200 à 1.500 mètres.

Les obsèques des victimes de la catastrophe de Giron
Giron, 28 février. — Le ministre des travaux publics, M. Villain, a assisté aux obsèques des victimes de la catastrophe de Giron, qui ont été imposantes.

Le canal de Panama
Washington, 28 février. — Le président Wilson a écrit à un sénateur démocrate connu, qu'il est favorable au bill présenté par le sénateur Root, et qui tend à l'abolition du droit de préférence accordé aux navires américains dans le canal de Panama.

Le 10^e anniversaire de la Course Gordon-Bennett en Irlande
Dublin, 28 février. — L'assemblée annuelle du Club Irlandais de Dublin, si a été annoncée que le dixième anniversaire de la course Gordon-Bennett irlandaise serait célébré par une course de cent milles, pour voitures légères, dans le comté de Carlow.

Avant l'arrivée de M. Delaunay
St-Petersbourg, 28 février. — M. Doukoff, conseiller de l'ambassade de France, est de retour de congé. Il remplira les fonctions de chargé d'affaires jusqu'à l'arrivée de M. Delaunay.

Une collection de papyrus grecs et égyptiens
Londres, 28 février. — M. Pierpont Morgan vient de se rendre acquéreur de l'importante et célèbre collection de papyrus grecs et égyptiens de feu lord Amherst of Hockley.

Le prince Joachim de Prusse dans la Méditerranée
Berlin, 28 février. — Le prince Joachim de Prusse a quitté, hier, Strasbourg, se rendant à Trieste, où il s'embarquera pour faire une croisière dans la Méditerranée.

CHOSSES & AUTRES

Discussion de la loi militaire à la commission de l'armée.
UN MEMBRE. — Messieurs, je fais des réserves...
LE MINISTRE. — Moi, j'en cherche...

Entre fumeurs.
— Que pensez-vous des suffragettes ?
— Ne me parlez pas des femmes qui font la bombe !

On n'aime que soi et on ne devrait craindre que soi. BONALD.

LA QUESTION SCOLAIRE

Pour les Ecoles libres

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS
Paris, 28 février. — Au Conseil municipal, M. Alpy, conseiller libéral, a fait renvoyer à la quatrième commission un vœu signé de 25 de ses collègues et ainsi conçu :
« Le Conseil émet le vœu que dans le projet de loi déposé par le gouvernement le 17 mars 1912 et actuellement soumis à la Chambre des députés pour l'organisation de la caisse des écoles, il soit expressément déclaré que la caisse des écoles a pour objet de faciliter la fréquentation des écoles publiques et privées.
Le débat sur ce projet de vœu viendra en discussion à l'une des prochaines séances.

La question religieuse en Espagne

L'enseignement religieux non obligatoire dans les écoles publiques
Madrid, 28 février. — La nouvelle que le gouvernement aurait annoncé que l'enseignement religieux dans les écoles publiques ne serait pas obligatoire, a provoqué une vive émotion dans les milieux catholiques, notamment en Catalogne.

Une Association barcelonaise pour la propagation de la doctrine chrétienne a télégraphié au comte Romanones, en termes énergiques, pour protester contre une telle mesure.

La Mi-Carême à Paris

UN BANQUET

Paris, 28 février. — La partie officielle de la fête de la mi-carême s'est terminée par un banquet de 400 couverts.

La jeune souveraine, Mlle Germaine Brégnat, présidait. Elle avait à ses côtés, MM. Galli, président du Conseil municipal ; Poirier de Narçay, président du Conseil général de la Seine, etc...

Au champagne, des toasts ont été portés par MM. Seguin, président du comité des fêtes ; Johann, Augex, Maurice Barrès, Poirier de Narçay et Henri Galli.

A l'issue du banquet un certain nombre de distinctions ont été remises.

Au dehors, sur les boulevards, la fête, fut aussi très joyeuse.



EN HAUT : M. Galli, président du Conseil municipal et la Reine des Reines de Paris.
EN BAS : Le Char de la Guerre.

LES QUOTIDIENNES

Le Député Socialiste et les Jésuites

Les députés discutent, une fois de plus, la question des Jésuites. Un orateur catholique, dans un discours d'une grande éloquence, avait demandé la suppression de la loi contre les membres de la célèbre compagnie. Après lui, un leader du parti socialiste prit la parole. Il critiqua, lui aussi, vigoureusement et sans réticence, « une loi d'exception, non seulement contre les Jésuites, mais contre toute l'Eglise catholique ».

Et le député socialiste, entrant résolument dans le cœur du sujet, lava les religieux des reproches dont les couvraient leurs adversaires. Il montra que les Jésuites d'aujourd'hui ne pouvaient être rendus responsables « des idées généralement régnantes il y a deux cents ans et plus ».

« A notre époque », affirma l'orateur, aucun Jésuite n'a été condamné ni pour haute trahison ni du chef d'une conduite immorale ».

« On les accuse de constituer un organisme international, mais les socialistes qui font partie de l'« Internationale rouge » peuvent, moins que personne, retenir ce reproche puéril ».

La lutte que les ennemis du catholicisme mènent contre les Jésuites n'est pas honnête. Ils veulent, en effet, leur hier les mains pour les provoquer ensuite au combat sans danger.

« Si les Jésuites sont utiles, dit en concluant le député socialiste, il ne faut pas de loi d'exception contre eux ; s'ils sont nuisibles, le Code pénal suffit ».

Les députés écoutèrent en silence ces vibrants appels en faveur de la justice et de la liberté. Puis, on passa au vote. A une forte majorité, l'Assemblée se prononça pour la suppression de la loi contre les Jésuites. Tous les socialistes votèrent avec les catholiques.

Au sujet de ces intéressants débats avaient eu lieu, il y a quelques jours, au Reichstag allemand, et que l'orateur socialiste était M. Hoffmann, l'un des chefs du parti ouvrier le plus écoutés de l'autre côté de la frontière ?

Cette attitude libérale des doctrinaires teutons n'a rien en elle-même d'extraordinaire. L'injustice et l'oppression sont les mêmes pour tous. Et du moment qu'on se proclame redresseurs de torts, on n'a pas le droit de choisir entre les victimes de l'arbitraire et de la force. Il y a longtemps qu'on a écrit : « Toute atteinte à la liberté d'un individu est une menace pour tous ».

Ces choses-là sont élémentaires et on comprend que les socialistes allemands ne les ignorent pas. Mais nos révolutionnaires français ont une autre mentalité. Ils se prétendent des affranchis, et ils sont les esclaves de la bourgeoisie jacobine dont ils copient servilement le sectarisme et l'anticléricalisme.

S'il était question à la Chambre de l'abolition des mesures iniques contre les congrégations, je ne me représente pas très bien M. Jaurès ou M. Vaillant venant appuyer à la tribune l'argumentation de M. de Mun ou de M. Groussau. Quant à M. Jules Guesde, ayant déclaré maintes

fois que la question religieuse ne l'intéressait pas, il profiterait sans doute de cette discussion pour prendre un petit congé.

Maurice Aubert.

La Conquête de l'Air

LE RAID DE BRINDEJONC LE DÉPART DE CALAIS

Calais, 28 février. — L'aviateur Brindejone a repris son vol ce matin à 8 heures 15 de la plaine des Barreaux, dans l'intention de gagner Bruxelles. Le temps était couvert et une forte brise soufflait du Nord-Ouest.

L'ARRIVÉE A BRUXELLES

Bruxelles, 28 février. — L'aviateur Brindejone des Moulins venant de Calais a atterri dans d'excellentes conditions à l'aérodrome de Berchem, près de Bruxelles à 10 heures 10. L'aviateur, malgré la pluie, a évolué à une altitude de 250 à 300 mètres. Il s'est plaint beaucoup de la pluie et du brouillard.

De l'aérodrome, Brindejone s'est rendu à Bruxelles en automobile, où il a déjeuné. Il est ensuite revenu pour vérifier son appareil et faire le plein d'essence.

LE RETOUR A PARIS

L'arrivée à Villacoublay
Paris, 28 février. — Parti de Bruxelles à 1 h. 20, Brindejone a fait une escale de 3 minutes à Compiègne, pour saluer son camarade Legagneux, puis a repris son vol pour Paris. Il a atterri à l'aérodrome de Villacoublay à 3 heures 51, terminant ainsi son raid Calais-Bruxelles-Paris, soit 450 kilomètres environ. De Bruxelles à Paris, l'aviateur a dû lutter contre un vent très violent.

CHUTE D'UN AVIATEUR ALLEMAND

Düsseldorf, 28 février. — L'aviateur Klusmann, qui passait son brevet de pilote à l'aérodrome de Holten, a fait une chute d'une hauteur de 70 mètres. Son état est très grave.

L'ESCADRILLE DE BISKRA

Sfax, 28 février. — L'escadrille de biplans militaires a quitté Sfax, dans la matinée, et s'est mise en route pour Souz et Tunis.

Malgré l'heure matinale, nombreuses étaient les personnes qui assistaient au départ. La foule applaudit vigoureusement chaque départ.

Incendie dans un hôtel en Amérique

VINGT MORTS
New-York, 28 février. — A Omaha, Etat de Nebraska, un hôtel a été détruit par un incendie. Il y aurait une vingtaine de morts.

LA RÉVOLUTION MEXICAINE

L'ÉMEUTE CONTINUE
New-York, 28 février. — M. Raoul Madero, un autre frère de l'ancien président, aurait été tué près de Torreon. On télégraphie de Eagle Pass Texas qu'un combat acharné se poursuit à 150 milles de la frontière, entre les partisans du nouveau gouvernement mexicain et ceux du défunt président Madero. Ces derniers sont commandés par le général Carranza, gouverneur de l'Etat de Coahuila.

APRÈS LE VERDICT

LE SUICIDE DE CAROUY

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE. - D'OU VENAIT LE POISON ? DU TALON DE LA BOTTINE DU BANDIT. - LES DERNIÈRES LETTRES DE CAROUY

Dieudonné est-il innocent ? - Les mises en liberté Rodriguez réclamé par le Parquet de Lille. - Les quatre condamnés à mort ont signé leur pourvoi

LE SUICIDE DE CAROUY

C'EST BIEN AVEC DU CYANURE DE POTASSIUM QUE CAROUY S'EST EMPOISONNÉ.

Paris, 28 février. — L'analyse des viscères et du sachet en flanelle grise qui avait contenu le poison, a été pratiquée au laboratoire municipal. Elle confirme que c'est bien à l'aide de cyanure de potassium que le condamné s'est suicidé. Le sachet en forme de doigt de gant découvert dans la cellule contenait encore quelques débris de cristaux dans lesquels on a trouvé 15 % d'acide cyanhydrique.

CHEZ LES BANDITS

Signalons une constatation particulière faite par les chimistes du laboratoire. Au cours de l'affaire des bandits tragiques du cyanure de potassium a été trouvé sur Souly, lors de son arrestation à Berck. Il y en avait également au garage de Choisy, dans la chambre occupée par Bonnot, et à Nogent-sur-Marne, dans la villa de Garnier et Vallet.

L'analyse a révélé que la proportion de 15 % d'acide cyanhydrique se retrouvait dans toutes ces poudres. Or, par une lente décomposition qui se produit, au contact du lait, la proportion varie dans les poudres de cyanure, suivant qu'elles ont été préparées depuis plus ou moins longtemps. La quantité de proportion dans les poudres trouvées sur les bandits, indiquait que l'achat en a été fait en une seule fois, par l'un d'eux, qui aura ensuite distribué le poison aux principaux membres de la bande.

COMMENT CAROUY S'EST PROCURÉ LE CYANURE

L'enquête ouverte par M. Gilbert, sur les circonstances du suicide de Carouy vient d'établir de façon définitive comment l'anarchiste avait pu se procurer le cyanure de potassium.

Avant son arrestation, Carouy avait creusé un trou dans le talon d'une de ses bottines, y avait placé le doigt de gant renfermant le cyanure, avait bouché cette cavité avec une plaquette de zinc et une bande de caoutchouc. Le tout était caché par la semelle inférieure de la bottine. Le poison était anéanti, il avait subi une certaine altération. Néanmoins, la quantité qui restait encore dans le doigt de gant, était suffisante pour empoisonner une dizaine de personnes.

LES LETTRES DE CAROUY A M^{rs} ZEVAES

Carouy adressait mercredi la lettre suivante à son défenseur, M^{rs} Alexandre Zévaes :

La Conclégierie, mercredi, 7 h. matin.
Monsieur Zévaes pour la dernière fois avant que mon sort soit à jamais fixé, je me permets de vous écrire quelques lignes de remerciements et en même temps vous demander de me rendre un dernier service.

Avant tout, je veux vous causer encore de votre plaidoirie qui, pour moi, a été une des meilleures.

Je ne trouve aucun mot pour exprimer ce que je ressens. Hier j'avais eu envie de vous embrasser, je me suis gourmandé et j'ai réussi à me maintenir.

Si par hasard ma condamnation est supportable, ne pourriez-vous pas faire les démarches nécessaires pour que ma sœur puisse me rendre visite ? Vous m'avez promis de m'emmener à la prison de Villacoublay, mais je n'ai pu être admis à la prison de Villacoublay, car elle est pleine.

Tous mes rêves de bonheur se sont toujours effondrés au moment où je croyais qu'ils allaient devenir réalité. C'est pourquoi, n'ayant pas voulu les joies de la vie, je quitterai le royaume des hommes sans regret.

Je voudrais vous faire rire, c'est bizarre, au moment où je devrais être le plus en proie à la tristesse.

J'ai l'esprit tranquille. Peut-être que malgré moi, je ne pense pas que ma fin est proche, c'est vrai !

Lorsque je sens mes muscles, lorsque je me sens tant d'énergie, j'ai peine à croire que tout cela peut disparaître à jamais sur cette affirmation de culpabilité. Je ne peux croire que M. Bertillon ose, de sang-froid, m'envoyer à la mort pour s'entêter à ne pas reconnaître qu'il se trompe. Ah ! la science ! elle me joue un sale tour.

Au revoir ou adieu, je serai jusqu'au bout très courageux. Sérieusement, j'ai lutté un peu pour vous. Je vous sentais si dévoué à ma cause que j'ai cru qu'être torturé et lutter jusqu'au bout, c'était votre devoir, et j'étais digne de la sympathie que vous m'avez témoignée. — Edouard Carouy.

LE CAS DE DIEUDONNÉ

CE QUE DIT M^{rs} DE MORO-GIAFFERI

La déclaration de Callemain, s'accusant du crime dont le jury venait de proclamer Dieudonné coupable, a soulevé, on le comprend, une émotion profonde.

Voici sur la valeur et les suites possibles des aveux de Raymond la Science, l'opinion de M^{rs} Vincent de Moro-Giafferi, le défenseur de Dieudonné, interviewé par un de nos confrères parisiens :

L'aveu de Callemain

— Que pensez-vous des déclarations de Callemain ? Quel espoir en tirez-vous pour votre client ?

— Callemain a dit la vérité : l'innocence de Dieudonné se trouve proclamée par le coupable lui-même, et cela dans des circonstances solennelles, devant la Cour d'assises. D'ailleurs, si je suis exactement informé, Callemain ne s'en tiendra pas à cet aveu explicite, mais sommaire. Il fera, par écrit, le récit détaillé du crime de la rue Ordener, exposera de façon précise quel fut le rôle de Garnier, quel fut le sien, et ainsi la part de chaque acteur dans ce drame étant rigoureusement établie, il en résultera avec évidence que Dieudonné y est demeuré étranger.

L'arrêt serait-il cassé ?

— Vous parlez d'un pourvoi en cassation et des perspectives qu'il ouvrirait à Callemain ; pensez-vous que l'arrêt de la Cour d'assises doive être cassé ?

— En droit, cela ne se discute pas. La loi a été transgressée, inconstamment ; la Cour a provoqué le jury à violer le secret de sa délibération ; elle a fait interpréter par les jurés, après que ceux-ci avaient épuisé leur pouvoir de magistrats temporaires et étaient redevenus de simples citoyens, un verdict qu'il n'appartient à personne, sinon à elle-même d'interpréter. Le verdict était rendu, il devait rester tel quel.

— Je vous assure, poursuit M^{rs} de Moro-Giafferi, que j'ai quitté avec une poignante émotion cet homme placé sous le coup d'une condamnation capitale, alors que je le crois, que je le sais innocent. Car, j'en suis sûr, Dieudonné n'est pas l'assassin de Cabry.

LES ACQUITTÉS

RODRIGUEZ RECLAME PAR LE PARQUET DE LILLE

Rodriguez, acquitté par le jury de la Seine, n'a pas été remis en liberté.

Reclamé par M. Delalé, juge d'instruction à Lille, il sera ramené incessamment dans cette dernière ville pour répondre de l'inculpation d'émission de fausses monnaies.

On sait que, au moment de son arrestation, on découvrit, dans la chambre qu'il occupait rue du Barbier-Masse, une valise contenant tout un attirail de faux-monnayeur et une certaine de faux louis d'or de 20 et 10 francs.

LES MISES EN LIBERTÉ

Reinté, après un séjour de onze mois dans les prisons de Paris, a été mis en liberté. Il s'en est allé directement dans la banlieue nord de Paris, où habite sa femme.

Barbe Le Clech a quitté la prison, jeudi après l'audience, pour retrouver quelques amis qui l'attendaient à la porte de la Conciergerie.

Le sort de Mme Maitrejan et de Jeanne Schoofs fut quelque peu différent. Comme elles avaient été écrouées à Saint-Lazare, il fallut que la levée d'écrou les délivrant effectuât dans cet établissement pénitentiaire. Elles y furent conduites par la voiture cellulaire régulière de neuf heures et demie et sortirent, enfin libres, vers onze heures. La nouvelle de leur libération s'étant bien vite répandue dans le quartier, les curieux avaient afflué dès dix heures aux abords de la prison du faubourg Saint-Denis. Mais ils furent déçus. Les prisonnières, réussissant à se mêler aux fournisseurs, s'échappèrent par une porte de service et s'éloignèrent sans avoir été remarquées.

Mme Maitrejan alla rejoindre chez des amis ses deux fillettes, dont elle était séparée depuis onze mois.

Quant à Jeanne Schoofs, elle s'en fut chez une parente qui habite Paris, ses amis d'autrefois et ses coaccusées ne lui pardonnant pas la défection de certaines indiscrétions.

LE CAS DE GAUZY

M^{rs} Berthon, le défenseur de Gauzy, a reçu de ce dernier, la lettre suivante :

Mon cher Maître,
Venez le plus tôt possible, je souffre tellement ce matin, je me sens si seul, je suis si déseigné, si malheureux de n'être pas avec ceux que j'aime, que je me demande si je ne vais pas perdre la raison. De tout mon cœur, merci.
Gauzy.

Estimant que la libération de son client condamné à 18 mois, dont 11 sont accomplis, est imminente, M^{rs} Berthon va lui conseiller de ne pas signer son recours en grâce.

LE POURVOI EN CASSATION

On voit que les délais légaux pour le pourvoi en cassation, n'expireront que dimanche. Les condamnés Benard et Crozet de Fleury ont signé leur pourvoi au soir d'hui.

Les quatre condamnés à mort, Dieudonné, Callemain, Monier et Souly ont également signé leur pourvoi.

CAROUY, qui s'ennuie à avoir envie d'en finir.